

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 81 (1993)

Heft: 1

Artikel: Petite enfance : à charge des pouvoirs publics ?

Autor: Blazy Rime, Dominique

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280210>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Petite enfance: à charge des pouvoirs publics?

Structures d'accueil de la petite enfance: action commune de deux importants organismes et première enquête suisse.

Confier un jeune enfant à des «étrangers», même si ceux-ci sont des professionnels, et même si ce n'est que pour quelques heures, n'est jamais une décision facile à prendre. Le manque de structures d'accueil ne simplifie rien.

En 1991, dans l'espoir d'aider un peu les bonnes volontés à combler cette lacune, Pro Juventute, la Croix-Rouge suisse et un fabricant de couches à jeter, lançaient «J'accueille sympa!», une action à deux niveaux: information et fonds d'encouragement.

L'information se fait via une petite brochure rédigée par Pro Juventute. Diffusée gratuitement* en trois langues, elle présente toutes les formes d'accueil possibles. Le soutien se concrétise par une dotation d'un montant de 50 000 fr., attribuée sous forme d'aide au démarrage de 2000 fr. à 6000 fr. à des initiatives d'associations de parents et/ou de professionnels. Un premier bilan était tiré récemment. Sur les 85 projets (et oui, autant!) proposés en 1991, dix ont été retenus.

Soit: deux crèches-garderie en zone rurale: «La Chenaille» à Penthaz (VD) et «Les Ecureuils» à Corgémont (BE), une crèche autogérée «La trotinette» à Zurich, deux centres d'activité de jour: «Kitt» à Zurich et «Mini-club» à Tenero (TS), deux centres familiaux: «Palette» à Olten (SO) et «Gundeli» à Bâle, un lieu de rencontre parents-enfants: «L'Oasis» à Locarno (TS), et deux associations de mamans de jour: celle de la Veveyse (Mme Dumusc, CP 87, Bossonnens, 025/ 81 46 72), et celle du Valais (FRT, Mme M. Cl. Pont-Veuthey, CP 494, 3960 Sierre, tél. 027/ 55 35 24).

Pouvoirs publics?

Si ce fort louable concours dû à des organisations privées est de nouveau ouvert cette année (cf *), on est toujours à se demander non pas ce que font les autorités... mais quand elles vont se décider à investir un minimum vital en ce domaine. La conseillère nationale Angeline Fankhauser soulignait elle-même dans un récent entretien le peu d'intérêt accordé aux questions d'accueil de la petite enfance par les assemblées parlementaires. Elle notait également le manque de données statistiques concernant le problème. C'est la Commission fédérale pour les questions féminines

qui soulève le problème en présentant un rapport comprenant une série de recommandations en matière de structures d'accueil. Entre autres: que la prise en charge des enfants en dehors des familles soit reconnue comme une tâche publique (sic); et que soient également améliorées les conditions générales pour favoriser la maternité et les familles (et re-sic). Il est aujourd'hui effectivement impossible de chiffrer le nombre de places offertes dans les structures d'accueil de notre pays, pas plus que l'ampleur de la demande. Il est toutefois évident que cette dernière dépasse largement l'offre. La Commission fédérale pour les questions féminines a réalisé la première enquête suisse sur la question, présentée dans le rapport «Structures d'accueil pour les enfants».

Choisir un mieux-vivre

Actuellement, les systèmes d'admission renforcent l'idée selon laquelle les parents n'ont en principe aucun droit à bénéficier de structures d'accueil pour leurs enfants. Les rares places de crèches ou autres garderies sont réservées en priorité aux «cas d'urgence». Estimant que les parents doivent avoir le choix, la commission constate que les lacunes de l'offre institutionnelle le sont en premier lieu au détriment des femmes.

La commission demande de développer l'offre des structures d'accueil dans tout le pays, en l'adaptant à la diversité des besoins. Celle-ci se doit d'être financièrement abordable pour les parents. Il conviendrait

aussi d'étendre les heures d'ouverture de ces structures, et de les adapter conséquemment aux horaires de travail des parents.

Pour les enfants de moins de trois ans, le rapport préconise à la fois la création de crèches, l'institution d'une assurance maternité (salaire pendant la grossesse et seize semaines après la naissance), et d'un congé parental payé. De 3 à 6 ans, les enfants devraient pouvoir fréquenter l'école maternelle publique, comme c'est le cas au Tessin. Pour les écoliers, devraient être harmonisées les heures auxquelles la journée scolaire commence et se termine. Il faudrait en outre développer les services parascolaires tels que les cantines et les devoirs surveillés.

D'une façon générale, le monde du travail et les structures sociales devraient être plus faciles à concilier avec la vie familiale. Les horaires de travail, les allocations familiales, les assurances sociales (AVS) et le système fiscal devraient notamment être corrigés dans ce sens.

Et ce rapport de conclure que, malgré la situation financière tendue des cantons et des communes, le développement des structures d'accueil devrait être considéré comme une tâche prioritaire. Un financement mixte, impliquant la participation des pouvoirs publics, des parents, des employeurs et des syndicats pourrait s'avérer une solution avantageuse.

Dominique Blazy Rime

* Brochure d'information et dossier de candidature peuvent être obtenus à Dotation «J'accueille sympa», rue Pré de la Bichette 1, 1211 Genève 2.



Confier son enfant à des «étrangers» n'est pas une décision si facile à prendre.